



FICHE D'INSCRIPTION DEBUTANTS
Compagnie des Archers de Vertou
Saison 2016 - 2017

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE ET AGE :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail : une seule adresse !!! (INDISPENSABLE pour recevoir les convocations - très lisible, attention aux points, tirets et soulignés)

Je note que la licence sera envoyée également à cette adresse mail.

Coût de l'inscription 2016/2017 :180 € (voir modalités de paiement ci-dessous)
comprenant la licence FFTA+assurance, prêt du gros matériel, achat du petit matériel, passeport, formation
+ Un chèque de caution de 10 €

L'adhésion à la Compagnie des Archers de Vertou implique l'acceptation et l'application sans réserve du Règlement Intérieur remis à chaque archer, des Statuts (libres d'accès au local de l'association), ainsi que des décisions du Bureau ou du Président.

L'inscription n'est enregistrée à la FFTA que lorsque le certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc **en compétition** est fourni. Il doit dater de moins d'un an à la demande de licence par le club à la FFTA.

ATTENTION ! Seuls les dossiers remis complets permettent l'accès au pas de tir :

- 1 - Une photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc **en compétition**.
- 2 - Une photo d'identité (nom et prénom au dos).
- 3 - Une photocopie de document d'identité.
- 4 - Les chèques: un chèque de 180 € et un de 10 € (caution) à l'ordre de "Archers de Vertou" (possibilité de paiement en plusieurs fois). Pour les familles, la cotisation est dégressive. Nous acceptons les Chèques Pass et les Chèques-Vacances (ANCV).

Pour les mineurs : AUTORISATION PARENTALE à joindre au dossier :

Je soussigné autorise mon enfant :
né le / / à participer aux activités de la Compagnie des Archers de Vertou et à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche. Mon enfant est licencié à la F.F.T.A. par les soins du club et bénéficie ainsi de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition et son certificat médical est consigné avec sa licence.

Le médecin de famille est le docteur :

Téléphone :

Fait le / / à

Signature : le Père ou la Mère